

KERIZINEN

A propos de Kerizinen

DOCUMENTATION CATHOLIQUE n° 1634 du 17/6/1973 page 593

Dans "la Semaine religieuse de Quimper et de Léon" du 20 mai, Mgr Francis Barbu, évêque de Quimper et de Léon, fait la mise en garde suivante :

"L'annonce dans la presse de "pèlerinages à Kérizinen" pouvant prêter à confusion, l'évêque de Quimper et de Léon juge bon de rappeler - comme il l'a fait savoir à tous ceux qui l'ont interrogé à ce sujet - qu'il a toujours fait siennes les décisions de son prédécesseur.

- Interdisant aux prêtres, aux religieux et aux religieuses de se rendre à Kérizinen ou de conseiller à quiconque de s'y rendre,

- Réprouvant formellement toute forme de dévotion et de culte en ce lieu."

Et l'Évêque cite la mise en garde de son prédécesseur du 12 octobre 1956 qui précise : "1° L'édifice qui s'y trouve (à Kérizinen, en Plouvénéz-Lochrist) a été construit malgré notre défense expresse, exprimée par écrit et notifiée à l'intéressée. Aucun prêtre n'a reçu de nous pouvoir de bénir cet édifice..."

"La démission d'un évêque, ajoute Mgr Barbu, ne rend pas caduques les ordonnances qu'il a prises pour le bien de son diocèse. Le nouvel évêque fait siennes les ordonnances de son prédécesseur et demande qu'on s'y tienne."

Mises en garde au sujet des "Apparitions" de Kerizinen
DOCUMENTATION CATHOLIQUE n° 1682 du 7-21/9/1975 page 779

Le bulletin du diocèse de Quimper et Léon (26 juillet 1975) a publié les documents que nous reproduisons ci-après au sujet des "apparitions" de Kérisinen (Plouvénez-Lochrist, Nord-Finistère) (1)

La S. Congrégation pour la Doctrine de la Foi approuve les conclusions de l'évêque de Quimper sur les "Événements de Kérisinen"

L'évêque de Quimper a reçu, le 2 juillet 1975, la lettre suivante, signée du cardinal-préfet de la S. congrégation pour la Doctrine de la foi, qu'il juge bon de faire connaître aux chrétiens de son diocèse :

Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi

Rome, le 21 juin 1975. Prot. N. 259/71

Excellence,

La congrégation pour la Doctrine de la foi a étudié avec attention le rapport sur les "événements de Kérisinen", que vous avez bien voulu établir à sa demande, et lui adresser le 27 février 1975.

Au terme de cet examen, ce Dicastère ne peut que louer et approuver le comportement prudent et ses sages décisions de Votre Excellence. Il ne doute pas qu'à l'avenir vous ne suiviez cette affaire avec la même vigilance attentive et ne preniez au besoin, dans le même esprit, les décisions opportunes, qui, comme vous le savez, relèvent en cette matière de votre propre compétence épiscopale.

Veillez agréer, excellence, l'expression de mes sentiments de religieux et très respectueux dévouement dans le Seigneur.

Signé : Franc. card. Seper, préf.

A son Excellence Mgr Francis Barbu, évêque de Quimper et de Léon.

Pourquoi cette intervention romaine ?

Comme le rappelle la lettre du cardinal Seper, c'est à l'évêque qu'il revient de porter un jugement sur les faits prétendus surnaturels survenus en son diocèse comme de veiller à l'observation fidèle des prescriptions canoniques relatives au culte divin (can 1261). En vertu de cette responsabilité qui leur incombait, Mgr Fauvel, par deux fois, le 12 octobre 1956 et le 24 mars 1961, puis Mgr Barbu, le 20 mai 1973, ont interdit toute forme de dévotion ou de culte à Kérizinen et demandé en particulier aux prêtres, aux religieux et aux religieuses de s'abstenir de se rendre en ce lieu.

Il s'est trouvé des personnes qui ont contesté ces décisions et en ont appelé à l'autorité supérieure. Le préfet de la S. congrégation pour la Doctrine de la foi écrivait en effet à Mgr Barbu, le 28 mars 1974 : "La congrégation pour la Doctrine de la foi a été consultée récemment et à plusieurs reprises à propos de présumées apparitions de la Vierge à l'une de vos diocésaines..." D'où la demande formulée par le cardinal-préfet : "Comme notre Dicastère est dépourvu d'informations précises et objectives à ce sujet, je me permets de m'adresser à Votre Excellence. Auriez-vous la bonté de nous adresser une note relative aux "faits de Kérizinen", nous faisant connaître également votre appréciation personnelle et les mesures que vous avez éventuellement pu être amené à prendre. Ces renseignements permettront à la congrégation de déterminer son attitude avec la plus grande prudence."

En réponse à cette demande, l'évêque de Quimper a rédigé, avec l'aide d'exégètes et de théologiens, un assez long rapport, accompagné d'un important dossier de pièces justificatives.

Ce rapport a été transmis à la S. congrégation le 27 février 1975. Il a été étudié avec d'autant plus de soin qu'entre-temps un autre dossier, établi par des partisans des apparitions, était présenté à la Secrétairerie d'Etat et transmis par celle-ci à la même congrégation.

Le document cité plus haut est la réponse au rapport de Mgr Barbu. On remarquera que l'approbation est nette et sans réticence. Pour qu'on n'oppose pas une autorité romaine à une autre, il nous est possible de citer cette appréciation du cardinal Villot, secrétaire d'Etat, dans une lettre du 11 avril 1975 à Mgr Barbu : "La Secrétairerie d'Etat possède désormais des éléments tout à fait solides pour apprécier la correspondance adressée au Saint-Père sur le sujet. Je vous remercie vivement de les lui avoir procurés." Et celle du cardinal Philippe, ancien secrétaire de la congrégation pour la Doctrine de la foi : "J'ai lu votre rapport avec intérêt, car j'avais suivi les premières enquêtes sur "le fait Kérizinen". Je ne suis plus à la S. congrégation, mais je pense que l'on y appréciera vivement ces pages si claires et décisives." (15 mars 1975.)

Nouvelle mise en garde épiscopale contre "KERIZINEN"

Au mois de mars dernier, l'Association des Amis de Kérizinen a annoncé par voie de presse son intention de construire "bientôt une chapelle de 1200 m²" et une intense propagande est faite pour collecter les fonds nécessaires pour mener à bien ce projet.

Je me suis abstenu d'intervenir à nouveau avant d'avoir reçu la réponse de Rome au rapport que j'avais envoyé à la S. congrégation pour la Doctrine de la foi.

Cette réponse approuve pleinement l'attitude adoptée par Mgr Fauvel et par moi-même et me renvoie en cette matière "à ma propre compétence épiscopale". Elle m'invite aussi à "suivre cette affaire avec la même vigilance et à prendre au besoin, dans le même esprit, les décisions opportunes".

C'est pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir d'intervenir à nouveau et de préciser la position de l'évêque responsable

- par rapport aux prétendues apparitions de Kérizinen ;
- au lieu de culte que l'on veut construire
- aux messages qu'on y diffuse
- et au culte que l'on veut y instaurer.

1. Comme je l'ai déjà fait dans mon communiqué du 20 mai 1973, reprenant ceux de mon prédécesseur, je réprouve formellement toute forme de dévotion ou de culte en ce lieu (1). Les prêtres et les religieux et religieuses sont tout particulièrement tenus de s'abstenir de s'y rendre ou de conseiller de s'y rendre.

2. J'exprime mon opposition la plus nette à la construction en ce lieu de l'édifice projeté, de quelque nom qu'on l'appelle (chapelle, oratoire, abri.)

3. Je mets les fidèles en garde contre les prétendus "Messages du Sacré-Coeur et de la Sainte Vierge" diffusés en ce lieu. Ils ne sont pas de nature à favoriser ce culte de la Vierge "plus rigoureux et plus authentique" dont le Pape Paul VI définit les exigences dans sa Lettre apostolique du 2 février 1974.

A Quimper, le 12 juillet 1975.

† Francis BARBU, Évêque de Quimper et de Léon.

POURQUOI CETTE SÉVÉRITÉ ?

Il ne s'agit point de récuser la dévotion à la Vierge ni de minimiser sa place dans l'économie du salut, mais plutôt de préserver la foi et la piété des fidèles d'exagérations ou de déviations dangereuses... Comme l'a écrit le cardinal Villot en sa lettre du 11 avril : "A l'heure actuelle, un certain nombre d'entreprises risquent de détourner les fidèles de la véritable dévotion au Christ et à la Vierge, en s'appuyant sur le fond religieux des âmes simples." "L'entreprise Kérizinen" nous paraît être de celles-là : l'examen des faits, et surtout de leur contexte, ne présente aucune garantie d'origine surnaturelle, tandis que l'étude des messages et de la théologie qui les sous-entend empêche absolument de reconnaître ces messages comme révélations du Sacré-Coeur ou de la Vierge.

1. De précieuses directives pour un discernement

Dans son exhortation apostolique sur le culte marial (2 février 1974), le Pape Paul VI a cru bon d'attirer l'attention des pasteurs de l'Église "sur quelques aspects erronés du culte marial". Ce N° 38 de l'Exhortation vaut d'être cité intégralement car il nous donne de précieuses directives pour un authentique discernement en matière de piété mariale :

"Le Concile Vatican II a déjà dénoncé avec autorité aussi bien l'exagération de contenus ou de formes qui en arrivent à fausser la doctrine, que l'étroitesse d'esprit qui obscurcit la figure et la mission de Marie. Il a pareillement dénoncé certaines déviations du culte comme la crédulité superficielle substituant à l'engagement sérieux la confiance facile en des pratiques purement extérieures, et aussi le sentimentalisme stérile et éphémère, si étranger au style de l'Évangile qui exige au contraire un travail persévérant et concret. Quant à nous, nous renouvelons cette mise en garde : de telles formes de dévotion ne sont pas en harmonie avec la foi catholique et par conséquent ne doivent pas exister dans le culte. Une défense vigilante contre ces erreurs et ces déviations rendra le culte de la Vierge plus rigoureux et plus authentique, c'est-à-dire solide dans son fondement : l'étude des sources révélées et l'attention aux documents du Magistère prévaudront sur la recherche excessive de la nouveauté et des faits à sensation ; objectif dans son contexte historique : on devra donc éliminer tout ce qui est manifestement faux et légendaire, adéquat au contenu doctrinal : d'où la nécessité d'éviter des présentations unilatérales de la figure de Marie, qui, en insistant démesurément sur un élément, compromettent l'ensemble de son visage évangélique ; transparent dans ses motivations : on aura grand soin d'écartier des sanctuaires tout profit mesquin."(2)

On pourrait reprendre chacun des points indiqués par le Souverain Pontife et étudier à cette lumière le fait de Kérizinen. Il suffira de souligner quelques points plus caractéristiques.

2. Manque de fondement et d'objectivité historiques

Tout ce qui concerne les faits de Kérizinen repose sur un témoignage unique, celui de la prétendue "voyante" (apparitions, messages, etc.). Sans doute on sent qu'aujourd'hui elle est

entourée et appuyée par des zéloteurs qui, comme les "Amis de Kérizinen" ont pris en main l'organisation du "pèlerinage" et la diffusion des messages, mais rien que de très humain en cela. D'autres, qui au besoin se disent théologiens, mais irresponsables et sans mandat, souvent anonymes d'ailleurs, cherchent aussi à promouvoir la cause des apparitions, pour justifier leur vision du monde et leurs options. Cela mêlé à un certain courant de piété sentimentale qu'on ne peut condamner purement et simplement, mais qu'on ne peut approuver non plus, en raison de l'ambiguïté dans laquelle se développe ce phénomène.

Ne pourrait-on laisser le temps accomplir son oeuvre de discernement, comme le conseillait Gamaliel à propos de l'Église naissante (cf. Act. 5, 34-39) ? Ne pourrait-on admettre qu'il s'agit d'une forme de piété qui convient à certains, et donc, en vertu du pluralisme que l'on prône aujourd'hui dans l'Église, qu'on peut la laisser s'exprimer librement ? A chacun alors de discerner si cette forme lui convient, comme pour les pèlerinages de Lourdes par exemple, dont on ne fait une obligation à personne.

Malheureusement, les messages ne présentent point leurs exigences comme quelque chose de facultatif, mais comme une révélation nouvelle dont l'accueil est absolument indispensable pour le salut du monde et qui doit mobiliser prêtres et évêques pour prévenir l'orage de la justice divine (cf. par exemple le message du 18-2-61, et bien d'autres passages). Tout silence des responsables est interprété comme une approbation, non pas seulement de telle forme de piété comme le rosaire, mais du "fait Kérizinen" en sa totalité, avec apparitions et messages : j'en ai fait l'expérience pendant les cinq années de silence que j'ai observées au début de mon épiscopat.

On trouve aussi chez les partisans de ces apparitions une recherche suspecte du merveilleux et surtout une volonté obstinée d'obtenir coûte que coûte la reconnaissance par l'Église du caractère surnaturel de ces phénomènes. Cette volonté s'exprime aussi bien par l'interprétation tendancieuse du silence des responsables qui laissent faire (donc qui approuvent ?), que par la multiplication des formes de pression (lettres, libelles, campagne de signatures, envois de suppliques, etc.) ou encore par les accusations portées contre les responsables ecclésiastiques, en particulier contre l'évêque, accusé de "résister à la Sainte Vierge". D'où, dans la même ligne, les menaces que l'on fait peser sur lui de tous les châtiments contenus dans les messages ou la responsabilité dont on le charge de la décadence morale d'aujourd'hui, alors qu'une simple approbation de sa part suffirait pour sauver le monde. Quel dossier révélateur on pourrait produire !

Ainsi accepter la réalité des prétendues apparitions de Kérizinen exigerait une bonne dose de crédulité qui reposerait sur une base trop fragile et que rendent suspects l'opposition aux décisions des évêques responsables et les agissements des partisans inconditionnels qui décrètent avec une tranquille certitude que tout ce qui se passe là-bas (apparitions, messages, source, miracles, conversions, etc.) est d'ordre surnaturel et d'origine divine. Un des éditeurs des messages n'a-t-il pas intitulé sa brochure : "Messages du ciel donnés à Kérizinen" !

Précisément, pour un discernement plus poussé, l'étude des "messages" est d'une importance capitale, car leur "théologie", si on peut ainsi parler, sous-entend tout le phénomène.

3. Erreurs et ambiguïtés doctrinales des "messages"

Ces "messages" étant présentés comme révélations directes du Sacré-Coeur ou de la Sainte Vierge, simplement transcrits avec fidélité par celle qui les a reçus, on est tenu de les juger avec la plus grande rigueur doctrinale et pastorale.

Or, quand on les étudie avec soin, en tenant compte des genres littéraires mis en oeuvre et qui ont évolué au cours des vingt-sept ans qui séparent le dernier message (1er octobre 1965) du premier (15 sept 1938), il apparaît qu'ils ne répondent pas aux exigences rappelées par Paul VI et que, par conséquent, la dévotion entretenue en ce lieu et le culte qu'on y veut instaurer ne sont pas "en harmonie avec la foi catholique" et ne doivent pas être favorisés par les responsables de l'Église.

Il ne peut être question de reproduire ici la longue étude qui a été soumise à la S congrégation pour la Doctrine de la foi, mais on peut souligner les points particulièrement importants rappelés en conclusion de cette étude :

1. Les prétendus messages célestes de Kérizinen, donnés comme révélations directes et immédiates du Sacré-Coeur ou de la Vierge, ne renvoient qu'à eux-mêmes et aux pratiques dévotionnelles qu'ils prétendent instaurer. Par là, ils détournent de l'Évangile et de l'authentique révélation telle qu'elle a été définie à nouveau par la Constitution dogmatique de Vatican II sur "la Révélation divine".
2. Ces messages centrent toute l'espérance du salut sur Kérizinen et son sanctuaire (plus de vingt-cinq références en ce sens), puisque c'est seulement par l'instauration du culte en ce lieu que le salut sera accordé au monde. Par là, ils détournent de l'Église, seule authentiquement mandatée par le Christ, comme l'exprime la Constitution conciliaire sur l'Église : "Le Christ, unique médiateur, crée et, continuellement, soutient sur la terre, comme un tout visible, son Église sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, par laquelle il répand, à l'intention de tous, la vérité et la grâce (N° 8.)
3. Ces prétendus messages développent une eschatologie suspecte (surtout dans la deuxième partie: 1955-mars 1962) : ils lient l'obtention du salut à des pratiques dévotionnelles au plus facultatives, ils prônent une théologie à base d'imagination et de sentiment et une spiritualité individualiste et désincarnée (surtout dans la troisième partie : juin 1962-fin). Par là, ils détournent les chrétiens de l'attention aux vrais problèmes du monde et de l'engagement dans le quotidien, ils vont donc à l'encontre des recommandations du Concile (cf. Constitutions ou décrets sur l'Église, l'apostolat des laïcs, l'apostolat missionnaire, l'Église dans le monde de ce temps...).
4. La représentation d'un Dieu juge impitoyable et vengeur terrifiant (deuxième partie) et d'un Christ larmoyant et sentimental (troisième partie) obscurcit l'authentique révélation du Dieu et Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, telle que nous la connaissons par l'Évangile et tout le Nouveau Testament. Et cela, pour le plus grand dommage des croyants et des incroyants.

5. La survalorisation de la mission et du rôle de la Vierge qui tantôt usurpe la place de son Fils pour promulguer une révélation nouvelle, tantôt supplée les déficiences du Saint Esprit, tantôt, à elle seule, accapare la mission de l'Église, compromet "l'ensemble de son image évangélique", grave déficience contre laquelle nous met en garde le Saint-Père.

Sans doute pourrait-on trouver ici ou là une affirmation ou une phrase qui demanderait d'apporter un peu plus de nuances, mais c'est bien là le mouvement profond de l'ensemble de ces prétendus messages. De même, s'il s'agissait seulement de la relation de l'expérience spirituelle d'une pieuse chrétienne du Léon, dévote à la Vierge, on pourrait tolérer des approximations de langage, mais s'il s'agit de révélations directes du Sacré-Coeur ou de la Vierge, on ne peut les accueillir, en raison des erreurs et des ambiguïtés qui en arrivent à "fausser la doctrine" et à "obscurcir la figure et la mission de Marie".

Aussi ceux qui propagent ces messages et s'emploient à promouvoir un culte fondé sur eux accomplissent-ils - peut-être de bonne foi, et c'est leur excuse, - une oeuvre néfaste au sein du peuple de Dieu.

La récente Exhortation apostolique du Saint-Père sur le culte marial rappelle aux pasteurs responsables la nécessité d'une constante vigilance doctrinale et pastorale, qui ne doit pas se contenter de bonnes intentions. La récitation du Rosaire est certes une pratique recommandée et recommandable, mais dans un contexte comme celui de Kérizinen, quelle qu'en soit l'ambiance sentimentale, elle ne favorise pas le progrès de la foi. La foi chrétienne n'est pas de l'ordre du sentiment : elle est accueil de Jésus-Christ, de son Évangile, de son Église. A l'exemple de la Vierge elle-même qui, dans l'Évangile, ne nous a laissé qu'une seule consigne, celle qu'elle donnait aux serviteurs de Cana : "Faites tout ce qu'il vous dira."

Puissent ceux qui se sont laissé égarer par ces prétendues révélations ouvrir les yeux à la seule vérité de Jésus-Christ, qui n'écarte pas la Vierge mais la situe à sa place, au lieu de s'enfermer dans un ghetto sans ouverture ou sans issue ! Qu'ils méditent donc ces fortes paroles de saint Jean de la Croix, mystique authentique et de plus Docteur de l'Église :

"En nous donnant son Fils ainsi qu'il l'a fait, lui qui est sa parole dernière et définitive, Dieu nous a dit tout ensemble et en une seule fois, et il n'a plus rien à dire. C'est la doctrine de saint Paul aux Hébreux. L'apôtre nous apprend ainsi que Dieu est devenu en quelque sorte muet. Il n'a plus rien à nous dire puisque ce qu'il disait jadis en déclarations séparées par les prophètes, il l'a dit maintenant de façon complète, en nous donnant le tout dans le Fils.

Concluez-en donc que désirer sous la Nouvelle Loi visions et révélations, ce n'est pas seulement faire une sottise, c'est offenser Dieu, puisque par là nos yeux ne sont pas uniquement fixés sur le Christ, sans chercher chose nouvelle..." (La Montée du Carmel, II, ch. 20.)

† F. BARBU, Ev.